

Fonds d'obligations à rendement global AGF - série FNB ATRB

Ce document contient des renseignements essentiels sur le série FNB du Fonds d'obligations à rendement global AGF (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements AGF Inc. au 1-888-584-2155 ou à l'adresse AGFETF@AGF.com, ou visitez le site www.AGF.com/fr.

Avant d'investir, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

DATE DE CRÉATION DU FNB :	27 février 2024
VALEUR TOTALE AU 1 MARS 2025 :	2 262,5 millions \$
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) :	0,79 %
GESTIONNAIRE DU FONDS :	Placements AGF Inc.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :	Placements AGF Inc.
SOUS-CONSEILLER :	AGF Investments LLC
DISTRIBUTIONS :	Mensuelles, plus annuelles en décembre.

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS

(12 mois se terminant le 1 MARS 2025)

SYMBOLE BORSIER :	ATRB
CUSIP :	001112101
BOURSE :	Cboe Canada Inc. (Cboe CA)
MONNAIE :	\$CAN
VOLUME QUOTIDIEN MOYEN :	0 parts
NOMBRE DE JOURS DE NÉGOCIATION :	4 des 252 journées de négociation

INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX

(12 mois se terminant le 1 MARS 2025)

COURS DU MARCHÉ :	25,12 \$ - 25,69 \$
VALEUR LIQUIDATIVE :	24,82 \$ - 25,84 \$
ÉCART ACHETEUR-VENDEUR MOYEN :	34,29 %

Pour obtenir des renseignements à jour concernant le bref aperçu du FNB et l'information sur les opérations et l'établissement du prix, visitez le site www.AGF.com.

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

L'objectif de l'OPC est d'obtenir des intérêts créditeurs et la plus-value du capital en investissant dans des titres d'emprunt émis par des gouvernements et d'autres émetteurs partout dans le monde.

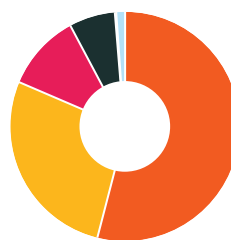
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le Fonds au 1 mars 2025. La répartition des titres en portefeuille peut changer.

Dix principaux placements (1 mars 2025)

1. Gouvernement des États-Unis, 4,625 %, 15 février 2035	7,4 %
2. République fédérale d'Allemagne, 2,50 %, 15 février 2035	3,7 %
3. République fédérale d'Allemagne, 2,40 %, 18 avril 2030	3,3 %
4. Gouvernement des États-Unis, 4,375 %, 31 janvier 2032	3,0 %
5. Gouvernement des États-Unis, 4,25 %, 15 novembre 2034	2,8 %
6. Gouvernement des États-Unis, 4,00 %, 28 février 2030	2,6 %
7. Gouvernement des États-Unis, bons du Trésor, 0,00 %, 29 avril 2025	2,5 %
8. Gouvernement de l'Espagne, 3,45 %, 31-10-2034	2,5 %
9. République fédérale d'Allemagne, 2,5 %, 4 juillet 2044	2,0 %
10. Gouvernement des États-Unis, bons du Trésor, 0,00 %, 31 juillet 2025	1,9 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	33,0 %
Nombre total de placements :	172

Répartition des placements (1 mars 2025)

Secteur



Titres d'État	54,2 %
Titres de sociétés	27,5 %
Autres	10,8 %
Titres d'entités liées à un organisme public	6,5 %
Contrats à terme	-0,3 %
Actifs titrisés	0,2 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1 %

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements AGF Inc. estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques d'un placement dans l'OPC? » et « Risques inhérents aux OPC » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts de la série FNB du Fonds. Les rendements¹ sont présentés après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement des parts de la série FNB du Fonds.

¹ Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative des parts de la série FNB du Fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de la série FNB du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les titres de la série FNB du Fonds existent depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la série FNB du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les titres de la série FNB du Fonds existent depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts du Fonds a été de 6,5 % depuis son lancement. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans ce Fonds depuis son lancement, votre investissement s'élèverait maintenant à 1 065 \$.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ? AUX INVESTISSEURS QUI :

- ont des objectifs à moyen terme
- ont une tolérance faible au risque

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la série FNB du Fonds. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du Fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. En 30 septembre 2024, les frais associés à la série représentaient 0,79 % de sa valeur, ce qui correspond à 7,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration fixes, de tous frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes, et de la quote-part de RFG du Fonds, s'il y a lieu, se rapportant à tout fonds sous-jacent. Placements AGF Inc. a renoncé à un certain nombre ou à la totalité des frais reliés au Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,79 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais relatifs aux opérations du Fonds.	0,00 %
Frais du Fonds	0,79 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de la série FNB du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Cette série FNB ne facture pas de commission de suivi.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Placements AGF Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du Fonds.

Placements AGF Inc.
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario)
M5J 0G1

Téléphone : 905-214-8206
Sans frais : 1-888-584-2155
Site Web : www.AGF.com/fr
Courriel : AGFETF@AGF.com